



BOXER cup PRO

BOXER CUP PRO 2008 **Règlement**

A : Dispositions générales

1 : La IAME BOXER CUP PRO est un Challenge organisé en seing privé par les établissements TK EVOLUTION et ce, conformément aux règlements sportifs édictés par l'ASAF.

2 : Les différentes épreuves composant le Challenge se disputeront sous forme de courses de type « sprint »

B : Accessibilité

1 : Accessible aux pilotes munis d'une licence karting ASAF ou VAS s'étant acquittés de la cotisation annuelle de 30 Euros payable auprès des organisateurs du challenge, et en possession de la carte de membre attestant la validité du paiement.

2 : Age minimum requis : Année civile au cours de laquelle le pilote atteint l'âge de 14 ans

3 : Tout pilote, possesseur d'une licence annuelle ou de type « un jour », ayant participé à au moins une manche de la BOXER CUP PRO, sera classé au challenge.

C : Réglementation technique

Moteurs

- Le seul moteur autorisé est le **PARILLA X30 125 RL TAG**
- Il devra être conforme à la fiche technique consultable auprès de l'organisateur du challenge.
- Ils devra être utilisé avec tous les accessoires d'origine mentionnés sur la fiche technique en ce y compris le silencieux d'admission, les clapets d'admission (Epaisseur min : 0.3 mm, fibre de verre), le système complet d'allumage et de mise en marche, le système complet de refroidissement (radiateur et pompe à eau) ainsi que la ligne complète d'échappement.
- Seul le choix du système thermostat est laissé libre.
- Aucune transformation, amélioration, ajout, retrait de matière ou polissage d'un des éléments du moteur ou d'un de ses accessoires ne sera autorisé..
- Seules les pièces détachées d'origine **IAME** pourront être employées lors des entretiens du moteur.
- Il devra être muni du boîtier d'allumage de type « C » autorisant un régime maximal de 16.000 tours / minute.
- Le boîtier d'allumage devra obligatoirement être positionné de telle sorte que le marquage « C » soit facilement visible des contrôleurs techniques.
- Le boîtier électronique pourra être remplacé à tout moment de la course par un exemplaire fourni par l'organisateur du challenge et ce, sans préavis. Il devra donc être possible de le démonter du kart sans obligation d'intervention mécanique sur un des autres éléments.
- L'embrayage centrifuge devra entrer en prise et entraîner le kart à un régime maximal de 4000 tours / minute.
- Les seuls éléments pouvant faire l'objet d'une modification sont :

A) La longueur du raccord flexible reliant le collecteur d'échappement au pot de détente

B) Le rapport de démultiplication (Seuls les pignons moteur 10, 11 et 12 dents d'origine IAME pourront être utilisés.)

Carburateur

- **TRYTON HB 27** dans sa configuration strictement originelle. Tout retrait ou ajout de matière ou polissage d'un des éléments du carburateur est strictement interdit. Seuls les accessoires livrés d'origine avec le carburateur seront autorisés en ce excepté le pointeau et son siège qui pourront être remplacés par le modèle Tillotson.... Sans rondelle d'étanchéité en cuivre.

Pneus

- Slicks : **MAXXIS MH** Dimensions avant : 4.5 x 10.0 x 5. Dimensions arrière : 7.1 X 11.0 x 5
- Pluie : **MAXXIS WT8**
- Les pneus utilisés en course devront obligatoirement porter un sceau de l'importateur MAXXIS Belgique.

Les pneus devront être utilisés tels que livrés par le fournisseur. L'adjonction d'un produit pouvant modifier les caractéristiques techniques du pneumatique est strictement interdite.

Des contrôles de conformité pourront être effectués à tout moment de l'épreuve.

Les organisateurs du challenge se réservent le droit de procéder à la mise en parc fermé des pneus et ce, sans préavis.

Seuls 1 set de quatre pneus neufs + 1 pneu de réserve seront autorisés à chaque meeting.

Châssis

Tous les châssis répondant aux normes CIK sont autorisés.

Tout système de freinage agissant sur les roues avant est interdit.

Poids minimum

- 160 Kg

Couleur du disque

- Jaune

Chiffres

- Noirs

D: Dispositions particulières

- Le contrôle technique de conformité des moteurs sera effectué par les établissements TK EVOLUTION sous la supervision de l'équipe de contrôleurs techniques de l'ASAF.
- En cas de litige lors du contrôle de conformité technique du moteur, les deux éléments qui feront office de référence absolue et indiscutable sont :
 - a) La comparaison à un moteur étalon
 - b) L'interdiction absolue de transformer la configuration interne du moteur d'origine par polissage, retrait ou ajout de matière.
- Les moteurs ne pourront être achetés qu'auprès des revendeurs agréés par TK EVOLUTION.
- Tous les moteurs alignés en Boxer Cup Pro devront obligatoirement être répertoriés dans le listing de l'organisateur.
- Les moteurs devront obligatoirement arborer les numéros d'identification gravés d'origine par l'usine IAME
- Les moteurs ne pourront être entretenus qu'auprès des revendeurs agréés par TK EVOLUTION
- Les moteurs devront obligatoirement être scellés par un plomb numéroté que seuls TK EVOLUTION ou un des revendeurs agréés est en droit d'apposer ou de retirer.
- Tous les moteurs alignés en Boxer Cup devront obligatoirement être accompagnés d'un passeport d'identification rempli et authentifié par TK EVOLUTION.
- En cas de non conformité du moteur ou d'un de ses accessoires, le pilote concerné se verra déclassé pour la course au terme de laquelle il a été contrôlé ainsi que pour l'entièreté du Challenge.
- En cas de non conformité du moteur, la responsabilité du revendeur en effectuant les entretiens sera engagée. Il se verra retirer son agrégation pour le restant de la saison.
- Chaque pilote devra prévoir un espace sur les carrosseries de son kart réservé aux sponsors du Challenge et ce, selon un plan précis fourni par les organisateurs de la BOXER CUP PRO. Tout affichage d'une marque ou firme concurrent direct d'un des sponsors du challenge sera strictement interdit sur le kart.
- Les organisateurs de la BOXER CUP PRO se réservent le droit de refuser l'inscription d'un pilote et ce, selon les dispositions prescrites dans l'article 3.8 du Règlement Sportif Général de l'ASAF.

Pour tout point non repris par le présent règlement, se référer au règlement sportif ASAF.